



GLOSSAIRE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Assainissement non collectif

Par assainissement non collectif, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Assiette de la redevance assainissement

Volume facturé (en m³) aux usagers du service d'assainissement. Ce volume est celui de la consommation d'eau potable mesuré au compteur abonné.

Capacité épuratoire

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration. Elle s'exprime en capacité en charge organique (kg de DBO₅/jour) et en capacité hydraulique (m³/j) ou en équivalent-habitants.

C_m : Charge massique

Paramètre utilisé pour les stations d'épuration de type "boues activées". Il représente la charge de matières polluantes entrant dans le système biologique par unité de masse de matières en suspension ou de matières volatiles en suspension de la liqueur mixte. Il convient de spécifier si elle est rapportée à la masse totale de matières en suspension ou de matières volatiles en suspension.

Elle s'exprime généralement en kg DBO₅/kg MVS/j.

C_v : Charge volumique

Paramètre utilisé pour les stations d'épuration de type "boues activées". Il représente la charge éliminée par jour rapportée au volume d'un module de traitement (bassin d'aération).

Elle s'exprime généralement en kg DBO₅/m³/j.

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène sur 5 jours

Concentration en masse de l'oxygène dissous consommé, dans des conditions définies (5 jours à 20°C avec ou sans inhibition de la nitrification), par l'oxydation des matières organiques ou minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la quantité d'oxygène que le milieu récepteur devra pouvoir fournir pour assurer la dégradation aérobie de l'effluent qui y sera rejeté.

DCO : Demande chimique en oxygène

Concentration en masse d'oxygène équivalente à la quantité de dichromate consommée lorsqu'on traite un échantillon d'eau avec cet oxydant dans des conditions définies.



☐ ECM : Eaux claires météoriques

Représentent les intrusions d'eaux pluviales dans un réseau d'eaux usées. Les origines potentielles sont diverses : branchements incorrects de gouttières ou autres ouvrages, raccordement incorrect d'avaloirs ou grilles du réseau pluvial...

☐ ECPP : Eaux claires parasites permanentes

Représentent les intrusions d'eaux parasites d'infiltration diffuse de la nappe au niveau d'anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrements), d'anomalies d'assemblage... créant des problèmes d'étanchéité.

☐ Eaux usées domestiques

Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (provenant des cuisines, buanderies, salles d'eau ...) et les eaux vannes (provenant des WC et des toilettes).

☐ EH : Equivalent habitant

Unité représentant une charge organique d'une DBO5 de 60g/jour. Elle représente la charge de pollution produite par un habitant standard.

☐ MES : Matières en suspension

Concentration en masse contenue dans un liquide, normalement déterminée par filtration ou centrifugation puis séchage dans des conditions définies.

☐ MVS : Matières volatiles sèches

Matière organique composant la matière sèche (avec les matières minérales). Le taux de MVS est généralement exprimé en pourcentage par rapport aux matières sèches (MS).

☐ NTK : Azote total Kjeldhal

Concentration en masse de la somme de l'azote organique et de l'azote ammoniacal (NH₄⁺)

☐ PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Selon l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme : «Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.»

Le PADD exprime la politique d'urbanisme de la commune pour les 15 à 20 années à venir.



PR : Poste de refoulement

PT : Phosphore total

Concentration en masse de la somme du phosphore organique et minéral.

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

STEP : Station d'épuration

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

Taux de desserte

Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif (correspond à l'indicateur de performance P201.1)

Taux de raccordement

L'arrêté du 22/12/1994 (abrogé) définit le taux de raccordement comme le rapport de la population effectivement raccordée au réseau à la population desservie par celui-ci.

Dans le présent rapport, le taux de raccordement correspond à la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre d'habitations} - \text{nombre d'habitations en assainissement autonome}}{\text{nombre d'habitations}}$$

Taux de collecte

L'arrêté du 22/12/1994 (abrogé) définit le taux de collecte comme le rapport de la quantité de matières polluantes captée par le réseau à la quantité de matières polluantes générée dans la zone desservie par le réseau.